

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015


SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	M-Bond 200 Adhesive
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Adhésifs.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Bond 200 Adhesive
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement Contient:	Attention Ethyl 2-cyanoacrylate
	Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Conseil(s) de Prudence	P261: Éviter de respirer vapeurs. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres informations

EUH202: Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Aucun.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Ethyl 2-cyanoacrylate	80 – 100	7085-85-0	230-391-5	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (LCS: C ≥ 10%)
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, homopolymer	10 - 20	9011-14-7	618-466-4	Aucun attribué	Non classé

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Chaleur de Polymérisation: La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le polymère fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Enlever le surplus de colle. Tremper dans de l'eau savonneuse tiède ou dans une solution de bicarbonate de sodium à 1 % tiède. La colle se détachera de la peau après quelques heures. La colle séchée ne présente aucun danger pour la santé même si elle est fixée à la peau. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau tiède et appliquer une compresse de gaze. Les yeux s'ouvriront sans aucune autre action, généralement après 1 à 4 jours. Il

n'y aura aucune complication. Ne pas essayer d'ouvrir les yeux par une quelconque manipulation.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| <p>5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> | <p>Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.</p> <p>Ne pas utiliser de jet d'eau.</p> |
| <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> | <p>La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, cyanure et Oxydes d'azote. Des vapeurs peuvent s'enflammer.</p> |
| <p>5.3 Conseils aux pompiers</p> | <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p> |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|---|--|
| <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.</p> |
| <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p> | <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.</p> |
| <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> | <p>Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Ne pas utiliser de tissus pour nettoyer. Inonder d'eau pour compléter la polymérisation et gratter le sol. Le matériau durci peut être éliminé en tant que déchet non dangereux.</p> |
| <p>6.4 Référence à d'autres sections</p> | <p>Voir Rubrique: 8, 13</p> |

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Protéger de l'humidité.</p> |
| <p>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles</p> | <p>Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Garder le récipient fermé.</p> <p>Ambiante. < 24°C.
Stable dans les conditions normales.
Tenir à l'écart des: De l'eau, Alcools, Acides, Alcalis, Peroxydes.</p> |
| <p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</p> | <p>Adhésifs.</p> |




SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---|---|
| <p>8.1 Paramètres de contrôle</p> | |
| <p>8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail</p> | <p>Non fixé.</p> |
| <p>8.1.2 Valeur limite biologique</p> | <p>Non fixé.</p> |
| <p>8.1.3 PNECs et DNELs</p> | <p>Non fixé.</p> |
| <p>8.2 Contrôles de l'exposition</p> | |
| <p>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans</p> |

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

	l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	
Protection de la peau	Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: PVC / Caoutchouc nitrile.
	
Protection respiratoire	Protection de corps: Pour des grandes quantités - Porter un tablier ou d'autres vêtements de protection légers. Recommandés: Polyéthylène.
	
Dangers thermiques	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pour des grandes quantités - Porter un appareil respiratoire approprié.
	Chaleur de Polymérisation: La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le polymère fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.
8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	Propriétés physico-chimiques de la substance Ethyl 2-cyanoacrylate.
Aspect	Claire Liquide
Odeur	Piquante Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	-31°C (EU Method A.1)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	214°C (EU Method A.2)
Point d'éclair	82.5°C [Closed cup/Coupe fermée] (EU Method A.9)
Taux d'Evaporation	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	<21 Pa @ 20°C
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1.043 EU Method A.3
Solubilité(s)	24 µg/L in De l'eau (EU Method A.6)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0.776 (log Pow).
Température d'auto-inflammabilité	480°C (EU Method A.15)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2 Autres informations	Contenu du composant organique volatil (%): 1000 g/l

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Peut polymériser en cas d'exposition à l'humidité.
10.4	Conditions à éviter	Stocker à une température ne dépassant pas (°C): 24°C. Protéger de l'humidité.
10.5	Matières incompatibles	Tenir à l'écart des: De l'eau, Alcools, Acides, Alcalis, Peroxydes.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, cyanure et Oxydes d'azote.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
	Toxicité aiguë	
	Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20 mg/l.
	Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	Autres informations	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
12.2	Persistance et dégradabilité	Pas de données; Techniquement impossible.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol (Insoluble dans l'eau).
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.
- 13.2 Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport. A l'exception de Transports aérien

- 14.1 Numéro ONU** IATA
UN 3334
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4 Groupe d'emballage** III
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Voir Rubrique: 2
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- 14.8 Renseignements supplémentaires** Primary packs containing less than 500ml are unregulated by this mode of transport and may be shipped unrestricted.
Packaging instructions (passenger): 906
Packaging instructions (cargo): 906

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.1.1 Règlements de l'UE**
Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.
- 15.1.2 Règlements nationaux**
Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau: Non classé
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Non disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Ethyl 2-cyanoacrylate (CAS# 7085-85-0) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de 2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, homopolymer (CAS# 9011-14-7).
Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

H315: Provoque une irritation cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

LCS: Limite de concentration spécifique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.